



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page. Français

3919 : le numéro de téléphone pour les femmes victimes de violence

Publié le 29 juin 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est désormais accessible 24h/24 du lundi au vendredi, et les samedi et dimanche de 9h à 18h. À la fin de l'été, les horaires seront aussi étendus les week-ends. Jusqu'ici, le 3919 était accessible de 9h à 22h du lundi au vendredi et de 9h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés.

Le 3919 Violence Femmes Info constitue le numéro national de référence pour les femmes victimes de violences (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). Il propose une écoute, il informe et il oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 par exemple qui permet pour sa part, en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.

Le numéro 3919, soutenu par le ministère en charge des Droits des femmes et géré par la « Fédération nationale solidarité femmes » s'appuie sur un partenariat avec les principales associations nationales luttant contre les violences faites aux femmes.

Où s'informer ?

- Violences Femmes Info - 3919

Écoute, informe et oriente les femmes victimes de violences, ainsi que les témoins de violences faites à des femmes.

Traite les violences physiques, verbales ou psychologiques, à la maison ou au travail, et de toute nature (dont les harcèlements sexuels, les coups et blessures et les viols).

Ne traite pas les situations d'urgence (ce n'est pas un service de police ou de gendarmerie).

Par téléphone

39 19 (appel gratuit depuis un téléphone fixe ou mobile)

Ouvert du lundi au samedi 24h sur 24 et de 9h à 18h le week-end

Appel anonyme

Appel ne figurant pas sur les factures de téléphone




Services en ligne et formulaires

- Signaler un viol ou une agression sexuelle
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R48395>)
Téléservice
- Signaler des violences conjugales
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50511>)
Téléservice

Et aussi

- **Violence conjugale**
(<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12544>)
 - **Violences conjugales : déploiement des premiers bracelets anti-rapprochement**
(<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14330>)
-

Pour en savoir plus

- **Arrêtons les violences** 
(<https://arretonslesviolences.gouv.fr/besoin-d-aide>)
Ministère chargé des droits des femmes
- **Aide aux victimes** 
(<https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Aide-aux-victimes>)
Ministère chargé de la justice
- **Loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales** 
(<https://www.vie-publique.fr/loi/273137-loi-du-30-juillet-2020-protoger-les-victimes-de-violences-conjugales>)
Vie-publique.fr